

N° SIRET : 21240223400018	Décision Modificative	Département : DORDOGNE
Etablissement : MAIRIE DE LALINDE	Année 2025	Poste Comptable : SERVICE DE GESTION COMPT
Budget : BUDGET PRINCIPAL	Page n° 1	Date de Séance : 16/10/2025

Augmentation de crédit
N° 01

EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers	
en EXERCICE	23
PRESENTS	15
dont VOTANTS	22

L'an deux mil vingt-cinq, le seize octobre, le Conseil Municipal de LALINDE, dûment convoqué, s'est réuni en session ORDINAIRE, à LALINDE, sous la présidence de Mme Esther FARGUES, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 09/10/2025

Etaient PRESENTS : MM FARGUES - GERARD - RICAUD - MOREAU-HERAUD - LETIENT - BORDAS - DELMARES - MIRAILLES-RIU - BOULLET - FLAMANT - CLARET J. -VERGEZ - PELE - MAZE - BOURRIER

Mme MANCEL, absente, avait donné pouvoir à Mr LETIENT
Mr WLOCZYSAK, absent, avait donné pouvoir à Mr MAZE
Mme DIOT, absente, avait donné pouvoir à Mr BOULLET
Mr ESPARTA, absent, avait donné pouvoir à Mr RICAUD
Mr RIGOULET, absent, avait donné pouvoir Mr PELE
Mme CLARET P., absente, avait donné pouvoir à Mme CLARET J.
Mme CABIANCA, absente, avait donné pouvoir à Mr BOURRIER

Etaient ABSENTS : Mr BERAUD

Secrétaire de séance : Mr Emmanuel PELE

Le Conseil Municipal sur proposition du Maire,
- considérant que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2025 sont insuffisants,
- décide de modifier l'inscription comme suit :

Objet de la DM : Réajustement des crédits suite à la commission des finances
réunie en date du 06 octobre 2025

INTITULES DES COMPTES	DEPENSES		RECETTES	
	COMPTES	MONTANTS (€)	COMPTES	MONTANTS (€)
Virement à la section d'investissement	023(023)	3 228,84		
Energie - Electricité	60612(011)	12 000,00		
Combustibles	60621(011)	2 000,00		
Autres fournitures non stockées	60628(011)	4 479,85		
Fournitures de petit équipement	60632(011)	5 100,00		
Matériel roulant	61351(011)	1 500,00		
Entretien terrains	61521(011)	8 000,00		
Entretien, réparations bâtiments publics	615221(011)	6 300,00		
Entretien matériel roulant	61551(011)	770,00		
Entretien autres biens mobiliers	61558(011)	11 800,00		
Maintenance	6156(011)	3 900,00		
Documentation générale et technique	6182(011)	4 530,00		
Autres frais divers	6188(011)	9 050,00		
Autres honoraires, conseils	62268(011)	6 200,00		
Fêtes et cérémonies	6232(011)	4 600,00		
Réceptions	6234(011)	1 390,00		
Créances admises en non-valeur	6541(65)	220,00		
Fonds péréquation ress. com. et intercom			732221(73)	34 407,00
Dégrev. taxe habit. / logements vacants	7391112(014	500,00		
Fonds péréquation ress. com. et intercom	7392221(014	2 491,00		
DSR des communes			741121(74)	44 145,00
Biodiversité et aménités rurales			748374(74)	1 590,00
Mandats annulés (exercices antérieurs)			773(77)	7 917,69
TOTAUX EGAUX - FONCTIONNEMENT		88 059,69		88 059,69
OP : OPERATIONS FINANCIERES		517,00		5 257,11
Virement de la section de fonctionnement			021(021)	3 228,84
Taxe d'aménagement			10226(10)	2 028,27
Dépôts et cautionnements reçus	165(16)	517,00		
OP : GROUPE SCOLAIRE LALINDE		-760,00		
Matériel de bureau et mobilier scolaire	21841(21)	-760,00		
OP : SALLE DES FETES STE COLOMBE		-3 440,00		

MAIRIE DE LALINDE DORDOGNE Code Postal : 24150 	36 Bd de Stalingrad 24150 LALINDE Tel : 05 53 73 44 60 Mail : mairie@ville-lalinde.fr Site internet : http://www.ville-lalinde.fr	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Nombre de Conseillers : En exercice : 23 Présents : 15 Votants : 22 Pour : 22	L'an deux mille vingt-cinq, le seize octobre, le Conseil Municipal de la ville de LALINDE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Madame Esther FARGUES, Maire. Date de convocation : 09 octobre 2025 Secrétaire de Séance : Mr Emmanuel PELE	
PRESENTS : MM FARGUES – GERARD – RICAUD – MOREAU-HERAUD – LETIENT – BORDAS – DELAMRES – MIRAILLES-RIU – BOULLET – FLAMANT – CLARET J. – VERGEZ – PELE – MAZE – BOURRIER Mme MANCEL, absente, avait donné pouvoir à Mr LETIENT Mr WLOCZYSAK, absent, avait donné pouvoir à Mr MAZE Mme DIOT, absente, avait donné pouvoir à Mr BOULLET Mr ESPARTA, absent, avait donné pouvoir à Mr RICAUD Mr RIGOULET, absent, avait donné pouvoir à Mr PELE Mme CLARET P., absente, avait donné pouvoir à Mme CLARET J. Mme CABIANCA, absente, avait donné pouvoir à Mr BOURRIER ABSENTS : Mr BERAUD		
n° 25.10.16 - 02 <u>OBJET :</u> Admissions de taxes et produits irrécouvrables en non valeurs	VU le cadre juridique du recouvrement des produits locaux et notamment l'article L1617-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, VU la délibération du Conseil Municipal du 17 avril 2014 autorisant les poursuites au comptable des créances impayées, VU l'état des présentations et admissions en non valeurs pour le Budget Principal, transmis par le comptable public, seul compétent pour demander l'admission en non valeurs des créances dont il a constaté le caractère irrécouvrable, Considérant que le recouvrement des créances ne peut être mené à son terme par le comptable public en charge du recouvrement, Madame la Maire demande donc aux membres du Conseil Municipal de se prononcer sur l'admission en non valeurs des créances, transmis par le comptable public pour un montant de 719,60 Euros pour le Budget Pincipal, cette décision n'éteignant pas la dette des redevables, Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité : - Se prononce favorablement sur l'admission en non valeurs des créances pour un montant de 719,60€uros, pour le Budget Principal - Charge Madame la Maire des formalités administratives et comptables nécessaires	
Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur 024-212402234-20251016-25101602-DE Accusé certifié exécutoire Réception par le préfet : 20/10/2025 Publication : 20/10/2025 La Maire, Esther FARGUES Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an sus dit, Au registre sont les signatures, Pour copie conforme Lalinde, le 17 octobre 2025 La Maire, Esther FARGUES Le secrétaire de séance, Emmanuel PELE  		

MAIRIE DE LALINDE DORDOGNE Code Postal : 24150 	36 Bd de Stalingrad 24150 LALINDE Tel : 05 53 73 44 60 Mail : mairie@ville-lalinde.fr Site internet : http://www.ville-lalinde.fr	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Nombre de Conseillers : En exercice : 23 Présents : 15 Votants : 22 Pour : 22	L'an deux mille vingt-cinq, le seize octobre, le Conseil Municipal de la ville de LALINDE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Madame Fargues Esther, Maire. Date de convocation : 09 octobre 2025 Secrétaire de Séance : Mr Emmanuel PELE	
PRESENTS : MM FARGUES – GERARD – RICAUD – MOREAU-HERAUD – LETIENT – BORDAS – DELAMRES – MIRAILLES-RIU – BOULLET – FLAMANT – CLARET J. – VERGEZ – PELE – MAZE – BOURRIER Mme MANCEL, absente, avait donné pouvoir à Mr LETIENT Mr WLOCZYSAK, absent, avait donné pouvoir à Mr MAZE Mme DIOT, absente, avait donné pouvoir à Mr BOULLET Mr ESPARTA, absent, avait donné pouvoir à Mr RICAUD Mr RIGOULET, absent, avait donné pouvoir à Mr PELE Mme CLARET P., absente, avait donné pouvoir à Mme CLARET J. Mme CABIANCA, absente, avait donné pouvoir à Mr BOURRIER ABSENTS : Mr BERAUD		
n° 25.10.16 - 03 OBJET : Adhésion à la convention de participation pour le risque « Santé » proposée par le Centre de Gestion de la Dordogne avec la MNT	VU le Code Général de la Fonction Publique, notamment les articles L. 827-1 à L. 827-12, VU l'article L.827-7 confiant aux Centres de Gestion la mission de conclure des conventions de participation au titre de la protection sociale pour le compte des collectivités territoriales et de leurs établissements publics, VU l'ordonnance n°2021-175 du 17 février 2021 relative à la protection sociale complémentaire dans la fonction publique, VU le décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif au nouveau dispositif de participation des employeurs locaux à la protection sociale complémentaire de leurs agents, VU le décret n° 2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement, VU l'Accord Collectif National portant réforme de la Protection Sociale Complémentaire des agents publics territoriaux signé le 11 juillet 2023 et en attente de transposition normative, Vu l'avis du Comité Social Territorial du CDG 24 en date du 28 mars 2025 approuvant le choix de mise en place d'une convention de participation par le CDG 24 pour le risque Santé, Vu l'avis du Comité Social Territorial du CDG 24 en date du 27 juin 2025 approuvant le choix de l'opérateur, Vu la délibération du Conseil d'Administration du CDG 24 en date du 4 juillet 2025 approuvant le choix de l'organisme assureur retenu pour la conclusion de la convention de participation relative au risque Santé pour la période du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2031, Vu la délibération n°25.02.20-04 du 20 février 2025 de la commune de Lalinde afin de participer à la procédure proposée par le CDG 24 pour la mise en place d'un	

contrat d'assurance santé collectif à adhésion facultative pour un effet des garanties au 01/01/2026

Vu la saisine du Comité Social Territorial placé auprès du Centre de Gestion de la Dordogne relatif au choix de la convention de participation proposée par le CDG 24 et au montant de participation versé aux agents pour le risque Santé ;

Vu le groupe de travail des élus municipaux réuni en date du 17 septembre 2025

Exposé des motifs :

L'ordonnance n°2021-175 du 17 février 2021 et le décret n°2022-581 du 20 avril 2022 redéfinissent la participation des employeurs publics au financement des garanties de protection sociale complémentaire de leurs agents.

Celle-ci devient obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2026 pour le risque Santé pour un montant qui ne pourra pas être inférieur à 15 €, par agent et par mois, dans la limite des dépenses engagées par l'agent.

En parallèle, l'article L.827-7 du CGFP confie aux centres de gestion une nouvelle mission obligatoire, à savoir conclure, pour le compte des collectivités territoriales de son ressort et leurs établissements publics, des conventions de participation couvrant les risques prévoyance et santé.

Le CDG 24 a donc lancé le 1^{er} avril 2025 une procédure de mise en concurrence mutualisée afin de conclure une convention de participation pour le risque Santé au profit des collectivités et établissements publics du département l'ayant sollicité.

A l'issue de cette procédure, le CDG 24 a souscrit une convention de participation pour le risque Santé, auprès de la MNT pour une durée de 6 ans à compter du 1^{er} janvier 2026.

Madame la Maire rappelle que les collectivités et établissements publics peuvent adhérer à cette convention par délibération de leur assemblée délibérante, après consultation du Comité Social Territorial et que l'employeur doit également définir le montant de participation financière accordée aux agents qui choisiraient d'adhérer au contrat proposé par la MNT en application de la convention de participation signée avec le CDG 24.

L'autorité territoriale précise que l'adhésion des agents à cette convention de participation n'est pas obligatoire : cela signifie que chacun décide d'y adhérer volontairement et de choisir son niveau de garantie mais que seuls les agents adhérents à cette convention seront éligibles à la participation de l'employeur.

L'autorité territoriale propose d'adhérer à la convention de participation du CDG 24 et de définir un montant de participation employeur à la couverture du risque Santé de 30,00€ par agent et par mois.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'ADHERER à la convention de participation pour le risque Santé, conclue entre le CDG 24 et la MNT à compter du 1^{er} janvier 2026,
- DE VERSER une participation financière de 30,00€ bruts par agent et par mois, aux fonctionnaires stagiaires et titulaires, aux agents contractuels de droit public et de droit privé en activité, ayant souscrit au contrat proposé par la MNT dans le cadre de la convention de participation du CDG 24,
- D'AUTORISER Madame la Maire à signer tous les documents utiles à l'exécution de la présente délibération et notamment tout document rendu nécessaire avec le CDG 24 et la MNT,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur D'INSCRIRE les crédits correspondants au budget.

024-212402234-20251016-25101603-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/10/2025
Publication : 20/10/2025

La Maire, Esther FARGUES

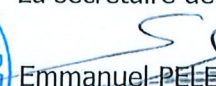


Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an sus dit,
Au registre sont les signatures, pour copie conforme
Lalinde, le 17 octobre 2025

La Maire,

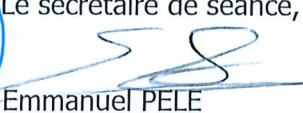

Esther FARGUES

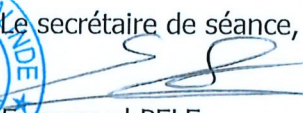
La secrétaire de séance,

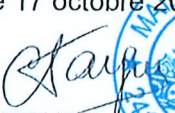

Emmanuel PELE



MAIRIE DE LALINDE DORDOGNE Code Postal : 24150 	36 Bd de Stalingrad 24150 LALINDE Tel : 05 53 73 44 60 Mail : mairie@ville-lalinde.fr Site internet : http://www.ville-lalinde.fr	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Nombre de Conseillers : En exercice : 23 Présents : 15 Votants : 22 Pour : 22	L'an deux mille vingt-cinq, le seize octobre, le Conseil Municipal de la ville de LALINDE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Madame Esther FARGUES, Maire. Date de convocation : 09 octobre 2025 Secrétaire de Séance : Mr Emmanuel PELE	
PRESENTS : MM FARGUES – GERARD – RICAUD – MOREAU-HERAUD – LETIENT – BORDAS – DELAMRES – MIRAILLES-RIU – BOULLET – FLAMANT – CLARET J. – VERGEZ – PELE – MAZE – BOURRIER Mme MANCEL, absente, avait donné pouvoir à Mr LETIENT Mr WLOCZYSAK, absent, avait donné pouvoir à Mr MAZE Mme DIOT, absente, avait donné pouvoir à Mr BOULLET Mr ESPARTA, absent, avait donné pouvoir à Mr RICAUD Mr RIGOULET, absent, avait donné pouvoir à Mr PELE Mme CLARET P., absente, avait donné pouvoir à Mme CLARET J. Mme CABIANCA, absente, avait donné pouvoir à Mr BOURRIER ABSENTS : Mr BERAUD		
n° 25.10.16 - 04 <u>OBJET :</u> Contrat de cession de spectacle « L'univers des possibles : complètement citrouillées » Médiathèque	Madame la Maire informe les élus du Conseil Municipal du projet de mise en œuvre d'une soirée Halloween à la salle Jacques Brel, projet porté par la médiathèque municipale. Cette soirée spectacle organisée le 29 octobre 2025, intitulée « L'univers des possibles : complètement citrouillées » produite par la compagnie Plume de l'Arbre sera proposée aux enfants pour Halloween. Pour ce faire, il y a lieu d'autoriser Madame la Maire à signer le contrat de cession du droit de représentation correspondant au programme retenu, aux conditions suivantes : Association : Compagnie Plume de l'Arbre représentée par Madame LUMBROSO – Mairie, 36 boulevard de Stalingrad – 24150 LALINDE Spectacle : « L'univers des possibles : complètement citrouillées » Prix de la prestation : 700,00€uros Toutes Charges Comprises Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité: - Autorise Madame la Maire à signer le contrat de cession ci-dessus présenté, - Charge Madame la Maire d'effectuer les démarches nécessaires à cette représentation.	
Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur 024-212402234-20251016-25101604-DE Accusé certifié exécutoire Réception par le préfet : 20/10/2025 Publication : 20/10/2025 La Maire, Esther FARGUES Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an sus dit, Au registre sont les signatures, Pour copie conforme Lalinde, le 17 octobre 2025 La Maire,  Le secrétaire de séance, Esther FARGUES  Emmanuel PELE 		

MAIRIE DE LALINDE DORDOGNE Code Postal : 24150 	36 Bd de Stalingrad 24150 LALINDE Tel : 05 53 73 44 60 Fax : 05 53 73 44 69 Mail : mairie@ville-lalinde.fr	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Nombre de Conseillers : En exercice : 23 Présents : 15 Votants : 22 Pour : 22	L'an deux mille vingt-cinq, le seize octobre, le Conseil Municipal de la ville de LALINDE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Madame FARGUES Esther, Maire. Date de convocation : 09 octobre 2025 Secrétaire de Séance : Mr Emmanuel PELE	
PRESENTS : MM FARGUES – GERARD – RICAUD – MOREAU-HERAUD – LETIENT – BORDAS – DELAMRES – MIRAILLES-RIU – BOULLET – FLAMANT – CLARET J. – VERGEZ – PELE – MAZE – BOURRIER Mme MANCEL, absente, avait donné pouvoir à Mr LETIENT Mr WLOCZYSAK, absent, avait donné pouvoir à Mr MAZE Mme DIOT, absente, avait donné pouvoir à Mr BOULLET Mr ESPARTA, absent, avait donné pouvoir à Mr RICAUD Mr RIGOLET, absent, avait donné pouvoir à Mr PELE Mme CLARET P., absente, avait donné pouvoir à Mme CLARET J. Mme CABIANCA, absente, avait donné pouvoir à Mr BOURRIER ABSENTS : Mr BERAUD		
n° 25.10.16 - 05 OBJET : Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public d'assainissement collectif CCBDP pour l'exercice 2024 <u>Annexe :</u> RPQS Assainissement Collectif CCBDP pour l'exercice 2024	Madame la Maire, conformément à l'article 3 du décret n° 95-635 du 6 mai 1995, présente pour l'exercice 2024, le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif CCBDP. Un exemplaire de ce rapport a été transmis à l'ensemble des communes adhérentes pour être présenté à leur Conseil Municipal. Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service. Le Conseil Municipal prend acte de cette présentation.	
Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur 024-212402234-20251016-25101605-DE Accusé certifié exécutoire Réception par le préfet : 20/10/2025 Publication : 20/10/2025 La Maire, Esther FARGUES  Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an sus dit, Au registre sont les signatures, Pour copie conforme Lalinde, le 17 octobre 2025 La Maire,  Esther FARGUES  Le secrétaire de séance,  Emmanuel PELE		

MAIRIE DE LALINDE DORDOGNE Code Postal : 24150 	36 Bd de Stalingrad 24150 LALINDE Tel : 05 53 73 44 60 Fax : 05 53 73 44 69 Mail : mairie@ville-lalinde.fr	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Nombre de Conseillers : En exercice : 23 Présents : 15 Votants : 22 Pour : 22	L'an deux mille vingt-cinq, le seize octobre, le Conseil Municipal de la ville de LALINDE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Madame FARGUES Esther, Maire. Date de convocation : 09 octobre 2025 Secrétaire de Séance : Mr Emmanuel PELE	
PRESENTS : MM FARGUES – GERARD – RICAUD – MOREAU-HERAUD – LETIENT – BORDAS – DELAMRES – MIRAILLES-RIU – BOULLET – FLAMANT – CLARET J. – VERGEZ – PELE – MAZE – BOURRIER Mme MANCEL, absente, avait donné pouvoir à Mr LETIENT Mr WLOCZYSAK, absent, avait donné pouvoir à Mr MAZE Mme DIOT, absente, avait donné pouvoir à Mr BOULLET Mr ESPARTA, absent, avait donné pouvoir à Mr RICAUD Mr RIGOULET, absent, avait donné pouvoir à Mr PELE Mme CLARET P., absente, avait donné pouvoir à Mme CLARET J. Mme CABIANCA, absente, avait donné pouvoir à Mr BOURRIER ABSENTS : Mr BERAUD		
n° 25.10.16 - 06 OBJET : Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public d'assainissement non collectif CCBDP pour l'exercice 2024 <u>Annexe :</u> RPQS Assainissement Non Collectif CCBDP pour l'exercice 2024	Madame la Maire, conformément à l'article 3 du décret n° 95-635 du 6 mai 1995, présente pour l'exercice 2024, le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif CCBDP. Un exemplaire de ce rapport a été transmis à l'ensemble des communes adhérentes pour être présenté à leur Conseil Municipal. Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service. Le Conseil Municipal prend acte de cette présentation.	
Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur 024-212402234-20251016-25101606-DE Accusé certifié exécutoire Réception par le préfet : 20/10/2025 Publication : 20/10/2025 La Maire, Esther FARGUES  Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an sus dit, Au registre sont les signatures, Pour copie conforme. Lalinde, le 17 octobre 2025 La Maire,  Esther FARGUES Le secrétaire de séance,  Emmanuel PELE 		

MAIRIE DE LALINDE DORDOGNE Code Postal : 24150 	36 Bd de Stalingrad 24150 LALINDE Tel : 05 53 73 44 60 Mail : mairie@ville-lalinde.fr Site internet : http://www.ville-lalinde.fr	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Nombre de Conseillers : En exercice : 23 Présents : 15 Votants : 22 Pour : 22	L'an deux mille vingt-cinq, le seize octobre, le Conseil Municipal de la ville de LALINDE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Madame Esther FARGUES, Maire. Date de convocation : 09 octobre 2025 Secrétaire de Séance : Mr Emmanuel PELE	
PRESENTS : MM FARGUES – GERARD – RICAUD – MOREAU-HERAUD – LETIENT – BORDAS – DELAMRES – MIRAILLES-RIU – BOULLET – FLAMANT – CLARET J. – VERGEZ – PELE – MAZE – BOURRIER Mme MANCEL, absente, avait donné pouvoir à Mr LETIENT Mr WLOCZYSAK, absent, avait donné pouvoir à Mr MAZE Mme DIOT, absente, avait donné pouvoir à Mr BOULLET Mr ESPARTA, absent, avait donné pouvoir à Mr RICAUD Mr RIGOULET, absent, avait donné pouvoir à Mr PELE Mme CLARET P., absente, avait donné pouvoir à Mme CLARET J. Mme CABIANCA, absente, avait donné pouvoir à Mr BOURRIER ABSENTS : Mr BERAUD		
n° 25.10.16 - 07 OBJET : convention de mise à disposition d'un local et jardin au profit de l'association « Actions Jeunes en Milieu Rural » <u>Annexe :</u> convention	Madame la Maire informe les membres du Conseil Municipal avoir reçu une sollicitation de l'association « Actions Jeunes en Milieu Rural » afin de pouvoir disposer du jardin jouxtant le bâtiment situé au 07 boulevard de la Résistance, locaux déjà mis à disposition auprès de l'association, cette dernière s'engageant à procéder à l'entretien de cet espace vert (tonte, taille...). Madame la Maire propose donc aux membres du Conseil Municipal de se prononcer sur le renouvellement de la convention de mise à disposition du rez-de-chaussée du bâtiment situé au 07 boulevard de la Résistance pour la période du 17 octobre 2025 au 31 décembre 2026 ainsi que du jardin jouxtant ce local. Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité : - Accepte la convention de mise à disposition conformément à la convention ci-annexée, - Autorise Madame la Maire de signer la convention correspondante - Charge Madame la Maire de veiller à la bonne application.	
Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur 024-212402234-20251016-25101607-DE Accusé certifié exécutoire Réception par le préfet : 20/10/2025 Publication : 20/10/2025 La Maire, Esther FARGUES Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an sus dit, Au registre sont les signatures, Pour copie conforme. Lalinde, le 17 octobre 2025 La Maire,  Le Secrétaire de séance,  Esther FARGUES  Emmanuel PELE		